

Fin du travail : idée fausse et vraies questions ?

Jean-Marie Harribey

Colloque du Département interfacultaire d'éthique, Université de Lausanne :

« La fin du travail : fatalité ou choix ? »

10 juin 1999

dans Jean Terrier et Hugues Poltier,

Vers de nouvelles dominations dans le travail ? Sur le sens de la crise,

Lausanne, Éditions Payot, 2001, p. 153-175

Depuis près d'une décennie, les débats sur la « crise » du travail et les voies pour en sortir sont encombrés par une multitude de nouvelles notions prétendant renouveler les approches économiques et sociales traditionnelles mais qui, en réalité, contribuent à rendre opaques les rapports sociaux entre travail et capital dont l'évolution est la principale cause de la montée du chômage, de la précarisation du salariat et de l'extension de la pauvreté pour une partie de la population. La fin du travail et du travail salarié, la disparition de la valeur travail, l'impossibilité du plein emploi, le début de l'activité et la marche vers la pleine activité, l'économie plurielle à trois pôles ou l'économie sociale ou solidaire, le tiers-secteur, le revenu d'existence ou allocation universelle, sont les principaux thèmes qui ont prospéré et occupent le devant de la scène théorique et politique. Même s'ils ne forment pas un ensemble parfaitement cohérent, il est possible d'y voir des tentatives encore disparates d'échapper au dilemme entre libéralisme et omniprésence des lois du marché capitaliste d'un côté et transformation des rapports sociaux de l'autre. Parce qu'elles entretiennent l'illusion d'une troisième voie et qu'elles s'inscrivent en fin de compte dans le courant de la « fin de l'histoire », il est nécessaire de replacer ces tentatives dans le cadre de la crise d'un système qui est à la fois sociale et écologique. Cette crise peut être définie comme *la rupture entre un processus d'accumulation et l'ensemble des procédures de régulation des rapports sociaux et des rapports entre l'homme et la nature instrumentalisée* : la logique de l'accumulation du capital impose partout la précarisation des salariés et la marginalisation d'un nombre croissant de chômeurs, de pauvres et d'exclus, tandis que la domestication de la nature est parvenue à un point où les équilibres des écosystèmes sont dangereusement menacés par des pollutions de toutes sortes. Pour montrer que ces nouveaux concepts sont ou bien erronés ou bien purement idéologiques et qu'ils aiguillent vers de fausses pistes, nous nous proposons d'aborder deux questions : premièrement, sommes-nous en présence d'une crise du travail ou d'une crise des rapports sociaux ? deuxièmement, la critique de l'économisme peut-elle se dispenser de celle de l'économie politique ?

1. Crise du travail ou des rapports sociaux ?

La fin du travail et du travail salarié, l'effacement de la centralité du travail, sont des thèmes récurrents. Ces affirmations sont-elles crédibles ? Penser que le travail salarié disparaîtrait tandis que le système fondé sur le rapport salarial continuerait indéfiniment de s'étendre a-t-il un sens dans la mesure où l'évolution du travail ne peut pas se lire séparément de celle des formes de l'accumulation du capital ? La « sortie » du salariat ne signifierait pas alors un dépassement de l'antagonisme travail/capital, mais un affaiblissement des protections sociales conquises par les salariés, et donc – mais le paradoxe n'est qu'apparent – un renforcement du rapport social aliénant.

1.1. Le travail sans fin ?

Réfléchir à l'avenir du travail implique de revenir sur sa nature. Le travail en tant que rapport social est de nature historique et, de ce fait, le travail salarié aliéné ne peut, le plus souvent, être associé à une *œuvre*. Parmi les nombreux penseurs, de Marx à Gorz et d'Arendt à Méda, s'étant penchés sur le rôle émancipateur ou non du travail, Marx a sans doute la position la plus ambiguë mais

aussi la plus équilibrée car il pensait que le capitalisme, en transformant l'activité humaine en travail abstrait, détruisait le sens de cette activité et en même temps ne pouvait empêcher totalement le travailleur d'en redonner un à son action.. En revanche, le travail en tant que fraction de la vie humaine affectée à la production est de nature anthropologique.

Le discours fréquemment entendu aujourd'hui sur la « fin du travail » est en prise avec la montée grandissante des inquiétudes des populations prenant conscience que de moins en moins de personnes sont à l'abri des menaces pesant sur leur emploi, donc leur travail, sur leur intégration sociale, donc leur identité. Mais ce discours véhicule trois types d'ambiguïtés.

- Il prend pour disparition du travail ce qui n'est qu'un recul lent et cantonné à un pôle de la planète. Toutes les sources statistiques concordent pour montrer que, en dépit de la montée du chômage, le nombre d'emplois salariés ne recule nulle part. Au sein des pays de l'OCDE, l'emploi a progressé de 19,7% entre 1981 et 1997, soit un taux annuel moyen de 1,06%. Dans l'Union européenne, la progression est très faible mais réelle : 1,03% entre 1981 et 1997, soit 0,2% par an en moyenne. Nulle part, le nombre d'emplois ne régresse sur une période longue. Accroissement du chômage ne signifie donc pas diminution équivalente du nombre d'emplois.

- Il entretient l'illusion qu'un jour prochain le travail pourra être proche de zéro et que s'ouvrira la civilisation du loisir total. Depuis des décennies, celle-ci est à l'ordre du jour, mais les auteurs de cette notion n'évoquant trop souvent que les loisirs marchands, ces derniers demandent à être produits par du travail.

- Il confond la réduction, voire la disparition, du travail aliénant avec la négation du travail comme principe générique, imbriqué à d'autres, de l'être humain. Que l'homme puisse atteindre un état d'automatisation des activités économiques qui le dispense presque totalement des tâches productives et qu'ainsi il puisse donner libre cours à ses capacités créatrices restées jusque-là virtuelles, ou bien, plus vraisemblablement, qu'il ne puisse y accéder que partiellement et qu'ainsi les tâches de nécessité continuent de s'imposer à lui, objectivement ou comme reflet de ses fantasmes, dans les deux cas, le travail, créateur d'objets ou créateur d'œuvres, producteur de choses, de signes ou producteur de relations, restera le premier besoin de l'homme. La célèbre phrase de Marx « (...) quand le travail sera devenu non seulement le moyen de vivre, mais encore le premier besoin de la vie (...) » doit selon nous être comprise de la manière suivante : le travail a été, est et sera à la fois un moyen de vivre, pour le corps et pour l'esprit, et le premier besoin dans la réalisation de son désir d'avoir et de son désir d'être, mais, évidemment, ce travail s'oppose en tout point au travail salarié.

1.2. L'activité à la place de l'emploi ?

L'incapacité du système économique à fournir spontanément un emploi à tous ceux qui souhaitaient en occuper un, et celle des politiques à compenser la faiblesse du système, ont favorisé l'émergence d'un concept de substitution : puisque le *plein emploi* semble devenu impossible à atteindre, cet objectif est remplacé par celui de *pleine activité*. Cette substitution n'a aucun fondement théorique car elle repose sur l'erreur contenue dans la fausse alternative identité et lien social obtenus *exclusivement* dans le travail ou hors de celui-ci. Sont confondues les activités économiques qui relèvent directement du niveau social global et les activités ne faisant pas l'objet d'échange monétaire qui relèvent purement du domaine privé ou, au plus, microsociale. Ou bien la société fait en sorte de marchandiser les secondes et alors la distinction avec les premières tombe de même que la justification du maintien d'une discrimination en termes de revenu et de statut social et juridique entre les individus exerçant les unes ou les autres, ou bien la société ne les marchandise pas et alors la nécessité de réinclure tous les individus dans le premier champ, l'accès au second n'étant pas par nature du ressort de l'intervention publique, s'impose de nouveau. Dans ces conditions, *le concept de pleine activité est une tentative de théorisation apologétique de la dualisation, considérée comme irrémédiable, de la société*. Répéter que les chômeurs n'aspirent pas véritablement à trouver un emploi mais simplement une *activité* ludique, associative, bénévole, ne peut que conduire à adhérer à l'in vraisemblable croyance libérale au chômage volontaire.

1.3. Fin du travail ou abolition du salariat ?

Beaucoup de difficultés conceptuelles proviennent du fait que le terme travail est tantôt associé à toute action humaine comportant un effort ou bien se traduisant par une création ou une œuvre, tantôt est associé à un sous-ensemble du précédent, c'est-à-dire à l'activité productive, tantôt à une

catégorie plus réduite encore, la forme sociale dominante que revêt l'activité productive dans le capitalisme, le travail salarié et son cadre juridique, l'emploi salarié.

Ces trois conceptions ont une influence sur le pronostic porté sur l'avenir du travail. Les deux premières se rattachent à une vision anthropologique du travail dont on peut conclure sans grand risque de se tromper que le travail est d'essence humaine et que le besoin d'agir et de créer durera autant que l'homme. La troisième conception se laisse moins facilement décortiquer : elle signifie que le travail salarié est totalement lié aux rapports sociaux capitalistes, mais, à partir de là, les analyses et les propositions divergent radicalement. L'arborescence du schéma 1 permet de discerner plusieurs voies selon que la fin du travail salarié est envisagée de manière positive ou négative.

La première voie pour l'avenir du travail salarié est celle théorisée par Gorz qui a le tort de poser la fin du salariat comme un état actuel alors que ce ne peut être qu'un objectif. Ce postulat est démenti par les faits : le travail salarié s'étend à l'échelle mondiale et rien ne permet d'entrevoir sa disparition prochaine. Gorz ne commet pas l'erreur de confondre la lutte que mène le capital pour précariser le salariat avec la fin de celui-ci, mais beaucoup la commettent : ce qui est pris pour le recul, voire la fin du salariat n'est que la remise en cause des protections sociales conquises par les salariés. Nombre de théoriciens et de politiques prennent aujourd'hui le parti de tirer un trait sur la possibilité de procurer un emploi à chacun, en insistant sur le fait que l'épanouissement des individus et leur identité passent par autre chose que le travail et qu'il suffit de leur permettre de se livrer à des activités associatives plus ou moins bénévoles compensées par un revenu d'assistance minimum. Cette solution part d'un présupposé faux et aboutit à une impasse.

L'erreur est de ne pas comprendre le paradoxe suivant : plus le travail partage avec d'autres facteurs le rôle d'insertion sociale, c'est-à-dire moins il le joue seul, alors plus le fait d'en être privé souligne son importance et donc le manque éprouvé à son égard. Ce paradoxe tient à deux raisons. La première est la dualité inextricable, la dialectique, du travail qui est à la fois aliénant et intégrateur socialement. Déjà, Marx avait repéré la même erreur chez Adam Smith : « Il (Smith) pressent, il est vrai, que tout travail n'est qu'une *dépense de force humaine de travail*, en tant qu'il est représenté dans la valeur de la marchandise ; mais il comprend cette dépense exclusivement comme abnégation, comme sacrifice de repos, de liberté et de bonheur, et non en même temps comme affirmation normale de la vie. Il est vrai aussi qu'il a en vue le travailleur salarié moderne. » La seconde raison du paradoxe tient au fait que le travail est un *facteur limitant* de l'intégration sociale : plusieurs facteurs complémentaires d'intégration sociale peuvent bien exister, être privé de travail empêche les autres facteurs de jouer leur rôle.

L'impasse est l'institutionnalisation de la coupure entre ceux qui pourront participer aux tâches productives et jouir des activités associatives et ceux qui devront se contenter des secondes, lesquelles seront alors nécessairement des activités de survie. Le revenu d'existence ne pourrait être de ce fait qu'un pis-aller, un palliatif au maintien des injustices les plus criantes et qui laisse entiers les problèmes que ne sait pas résoudre le capitalisme.

La seconde voie pour l'avenir du travail salarié est bien représentée par Viviane Forrester qui pousse un cri d'alarme contre la précarisation mais celui-ci ne repose sur aucun fondement théorique sérieux parce qu'elle croit que le capital peut grandir et s'accumuler sans être valorisé par le travail productif.

La troisième voie est la voie libérale qui prône toujours plus de flexibilité du « marché du travail » au risque de développer la précarité. Cette voie se révèle particulièrement imaginative pour inventer des nouveaux métiers de serviteurs.

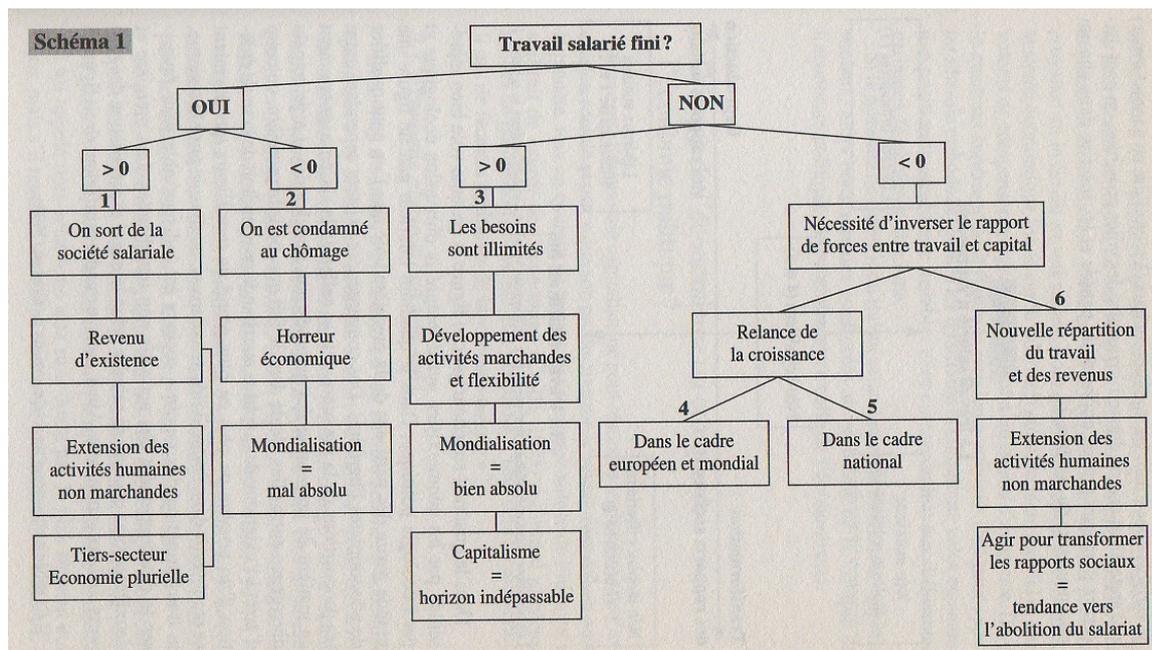
La quatrième voie est la voie néo-keynésienne social-démocrate qui, en Europe, pense pouvoir utiliser l'euro et la banque centrale européenne pour promouvoir l'emploi alors que ce sont surtout des outils imaginés et mis en place pour assurer définitivement le pouvoir financier en le débarrassant des derniers restes de tutelle étatique par la déconnexion du lieu de la régulation monétaire par rapport aux lieux où s'élaborent et se gèrent les compromis sociaux.

La cinquième voie a une forte connotation nationaliste. Le point commun avec la précédente, au-delà des différences, est de perpétuer la croyance que la croissance économique reste la voie royale pour promouvoir l'emploi.

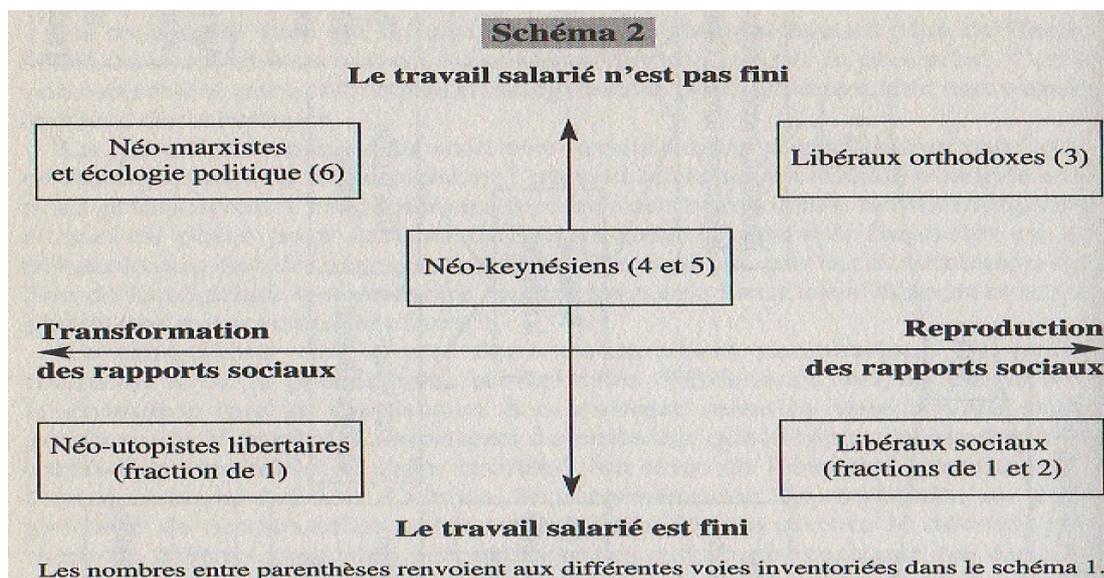
Cette quatrième et cette cinquième voies pour l'avenir du travail salarié font toutes les deux l'impasse sur les dégâts écologiques de la croissance sans s'interroger sur le contenu de celle-ci : quels types de production serait-il souhaitable de faire croître ? Au nom de l'emploi, peut-on encourager la production d'armes, le surgénérateur Superphénix, un programme de construction autoroutière

illimitée ou encore le développement de filières agricoles surproductrices qui s'achèvent par des farines animales pour nourrir des animaux dans un cycle sans fin ? A aucun moment la notion de progrès n'est interrogée : que le développement économique soit l'un des principaux mythes ayant servi à légitimer l'accumulation du capital n'est jamais pris en compte par les partisans des quatrième et cinquième voies.

La sixième voie pour l'avenir du travail salarié est celle qui introduit une réflexion sur l'utilisation des gains de productivité pour continuellement répartir le volume de travail contraint à accomplir entre tous les individus qui souhaitent travailler. La réduction du temps de travail est non seulement le moyen d'accomplir un saut qualitatif décisif pour réduire le chômage mais elle est aussi le moyen de répartir collectivement les gains de productivité qui, dans la production moderne, sont une œuvre collective.



Si l'on croise la variable concernant l'avenir du travail salarié (fin du travail salarié ou non) qui structure l'organigramme du schéma 1 et la variable concernant les rapports sociaux (à reproduire ou à transformer) qui apparaît quand on dresse l'inventaire des voies possibles, on peut discerner plusieurs grands courants de pensée et les inscrire dans chacun des quadrants du schéma 2.



Dans le quadrant supérieur gauche figure la sixième voie bien représentée par les néo-marxistes ayant intégré la dimension écologique et par l'écologie politique. Dans le quadrant inférieur gauche figure une grande partie des partisans de la première voie que l'on peut qualifier de néo-utopistes libertaires. Des convergences existent cependant entre les propositions de la première voie et celles de la sixième, notamment en matière de promotion des activités non marchandes. La principale divergence entre elles réside dans le fait que, pour la première, un coup d'arrêt à l'extension de la sphère marchande proviendrait de la seule éviction d'un nombre de plus en plus grand de travailleurs qui devraient se reconvertir dans des activités associatives, tandis que pour la sixième, la transformation des rapports sociaux est indispensable pour favoriser le développement des activités non marchandes. Les première et deuxième voies peuvent se scinder selon le degré d'acceptation des rapports sociaux capitalistes. Ainsi, dans le quadrant inférieur droit figurent les fractions de la première et de la seconde voie qui se distinguent par la non remise en cause de ces rapports sociaux : on peut appeler ces courants libéraux sociaux parce qu'ils se singularisent souvent par leur croyance en la fin du travail salarié (tout en n'entrevoiant pas la fin du système économique fondé sur le salariat !) et/ou du plein emploi et leur volonté de compenser cela par le versement d'un revenu d'existence. Dans le quadrant supérieur droit figure la troisième voie que l'on peut appeler libérale orthodoxe. Seules les quatrième et cinquième voies occupent une position intermédiaire instable : elles correspondent aux différentes variantes de néo-keynésianisme.

Si la question de l'avenir du travail salarié renvoie à celle des rapports sociaux, alors nous sommes confrontés au problème de la critique de l'économie politique et pas seulement à celle de l'économisme.

2. Critique de l'économisme ou critique de l'économie politique ?

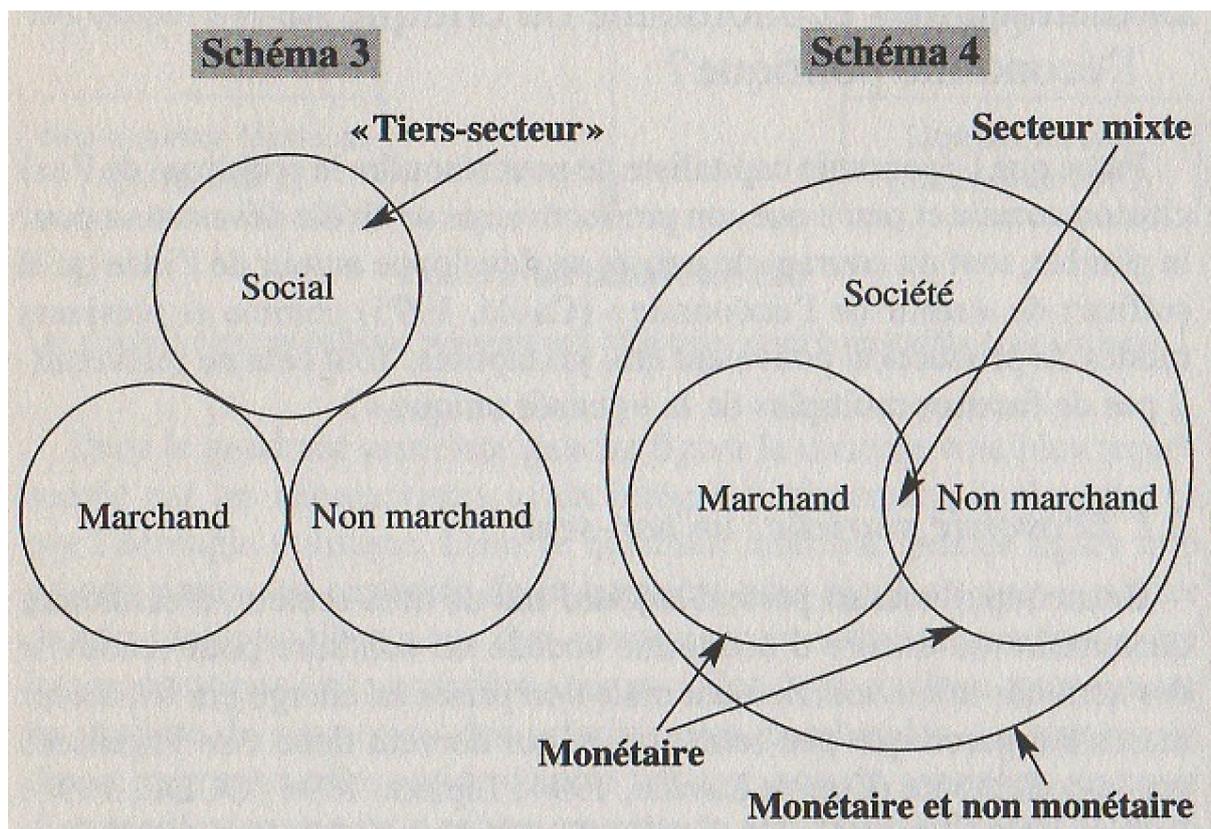
Parce que l'économie capitaliste ne peut résoudre le problème de l'exclusion sociale et parce que son productivisme se révèle dévastateur pour la planète, tout un courant de pensée se développe autour de l'idée qu'il suffirait de « sortir de l'économie » comme si plusieurs modes de production pouvaient être juxtaposés. Tout cela ne relèverait-il pas de facettes multiples de la « pensée unique » ?

2.1. Economie plurielle : un non-sens

Beaucoup d'auteurs parlent aujourd'hui de tiers-secteur, d'économie quaternaire ou encore d'économie sociale ou solidaire pour recouvrir des activités utiles socialement mais non prises en charge par le secteur marchand parce que peu rentables et qui doivent donc être impulsées par la collectivité ; les exemples sont nombreux : protection de l'environnement, services collectifs, services aux personnes, etc. Mais inventer un nouveau concept pour les désigner est inutile et trompeur. Pour plusieurs raisons.

La première est d'ordre logique. Une activité économique monétaire ne peut être qualifiée à la fois de ni marchande ni non marchande : elle est l'une *ou* l'autre, avec *ou* non exclusif puisqu'elle peut être mixte. Ce qui est appelé tiers-secteur ne sera sans doute pas le plus souvent étatique, mais s'il requiert, au moins au départ, un financement collectif, il n'échappera pas à son caractère monétaire non marchand. S'il s'agissait d'un secteur non marchand et non monétaire à la fois, il ne pourrait être, par définition, réintroduit au sein de la chrématistique d'Aristote, puisqu'il relèverait exclusivement de la sphère privée, c'est-à-dire du champ de la production exclusive de valeurs d'usage, l'« économie » aristotélicienne. Le tort des concepteurs du tiers-secteur est de gommer la distinction entre valeurs d'usage et valeurs d'échange pour faire de ce tiers-secteur social un pan de l'économie, non plus dans son sens aristotélicien, mais dans son sens moderne réducteur. Ils imaginent une société sur la base du schéma 3 au lieu de la voir selon le schéma 4.

Dans le schéma 4, l'espace correspondant à la société et n'appartenant ni au marchand ni au non marchand – le complémentaire du marchand et du non marchand dans l'ensemble formé par la société – ne relève pas de l'économie monétaire mais des relations entre les individus que l'on peut appeler primaires parce qu'elles correspondent au domaine strictement privé ou à celui de la sociabilité pure.



La deuxième raison du caractère trompeur de la notion de tiers-secteur est qu'elle est utilisée pour ne pas s'affronter au dogme libéral pourchassant toute cause de nouvelle augmentation des prélèvements obligatoires. En laissant croire qu'il y aurait un troisième secteur qui ne serait pas non marchand, c'est-à-dire qui ne ferait pas appel à un financement collectif, ses partisans entretiennent une ambiguïté politique. Mais surtout, on devine que le développement de ce tiers-secteur pourrait servir de prétexte à la poursuite de la remise en cause de la protection sociale et à la compression drastique des programmes sociaux pris en charge par l'Etat qui se déchargerait de ses responsabilités sur les associations et se déferait sur elles de l'extension d'un emploi plus fragile, précaire et dont la rémunération serait l'addition de multiples petites aides ou financements, faisant perdre toute consistance à la notion de salaire et contribuant un peu plus à vider de son contenu le droit du travail. Il n'y a bien sûr là aucune automaticité, aucun déterminisme irrémédiable, simplement de gros risques qui commencent à devenir réalité dans les pays où le tiers-secteur a connu un développement important comme au Canada.

Ce qui est gênant dans la notion de tiers-secteur, c'est qu'elle contient une critique implicite de l'Etat sans qu'on sache si cette critique s'adresse aux imperfections et dysfonctionnements de l'Etat-providence ou si elle vise l'Etat lui-même en tant que décideur des objectifs, fixant des priorités et mettant en œuvre des politiques. Prenons garde que le tiers-secteur ne soit une machine de guerre contre les services publics, en tirant argument de leurs défauts, non pour supprimer les défauts mais les services eux-mêmes.

Dans le but de porter remède à la crise sociale consécutive à la remise en cause de l'Etat-providence fordien, le concept d'*économie plurielle* tend à se répandre aujourd'hui en même temps que ses collatéraux, le tiers-secteur et la pleine activité. Ce concept fait l'objet d'une théorisation qui est très contestable. Il part du constat selon lequel toute économie posséderait trois pôles : l'économie marchande, l'économie non marchande, dans lesquelles règnent des relations monétaires, et l'économie non monétaire basée sur la réciprocité. Il s'agirait alors de dépasser le vieux clivage marché/Etat en constituant une économie solidaire « élargie à trois pôles » par la reconnaissance économique de la sphère de la réciprocité, ce qui est parfaitement contradictoire. Cette théorisation constitue une régression par rapport à la notion de réencastrement de Polanyi pour deux raisons.

Premièrement, les concepteurs de l'économie plurielle considèrent les trois pôles au même rang sans voir que le secteur marchand imprime sa logique de rentabilité à l'ensemble de la société. Deuxièmement, les notions de désencastrement et réencastrement de Polanyi sont dynamiques : elles signifient que le pôle économique a tendance, sous l'effet de l'accumulation et du développement, à s'autonomiser de la société et à la plier tout entière à sa logique, et que, *a contrario*, il convient d'agir pour inverser la tendance en restreignant la logique marchande et en la soumettant à une autre logique sociale. Finalement, considérer l'économie plurielle comme un état équilibré et figé serait une erreur et surtout une défaite programmée devant les impératifs de rentabilité qui aujourd'hui dominent le monde. « Réconcilier l'économique et le social » est le vieux rêve social-libéral qui sert de paravent au renoncement à envisager le capitalisme comme autre chose que l'horizon indépassable de l'humanité et qui s'évanouit dans la volonté de « mesurer l'apport du travail non rémunéré à l'économie ». La « réconciliation » de l'économique et du social est un thème aussi idéologique que la réconciliation entre le capital et le travail. En tout cas, elle diffère radicalement du « réencastrement » de Polanyi. La notion d'économie plurielle ne pourrait être acceptable que si et seulement si elle représentait une transition dynamique d'inversion des tendances ; pour l'heure, l'économie plurielle existe puisque nous connaissons une économie avec exploités et exploités.

2.2 Eloge de l'emploi dans le secteur non marchand

L'emploi, salarié ou non, est le cadre institutionnel dans lequel s'exerce un travail salarié ou indépendant, engendré soit par le secteur marchand soit par le secteur non marchand. Travail et emploi sont donc deux faces de la même réalité.

Schéma 5

Travail Production	Marchand	Non marchand
Marchande	1 Travail salarié en entreprises	2 Travail indépendant
Non marchande	3 Travail salarié en administrations ou en associations	4 Travail domestique

Seules les cases 1, 2 et 3 correspondent à l'activité économique reconnue. L'activité non économique et l'activité domestique ressortissent à une autre catégorie qui recouvre les activités ludiques, relationnelles ou politiques. En toute logique, parler d'emploi non marchand est un non-sens car tout travail salarié, et donc tout emploi salarié (cases 1 et 2) est marchand même dans le secteur non marchand. C'est donc par abus de langage que l'on parle en raccourci d'emploi non marchand pour désigner l'emploi dans le secteur non marchand.

D'où vient l'emploi dans le secteur non marchand ? Les économistes libéraux entretiennent l'idée que toute activité effectuée sous l'égide de la collectivité, Etat ou collectivité locale, serait contre-productive parce que le service qu'elle fournit ne ferait pas l'objet d'une vente sur le marché et serait donc financée par un prélèvement obligatoire, entendez *par une ponction spoliatrice sur les seules activités productives*, entendez *privées*. Trois séries d'arguments peuvent être opposées à ce raisonnement.

Premièrement, les prélèvements obligatoires ne sont pas effectués sur le seul PIB marchand mais sur la totalité du PIB : les salariés du public paient des impôts comme ceux du privé ; des cotisations sociales sont perçues sur les premiers et sur les seconds. Deuxièmement, les prélèvements obligatoires sont des *suppléments obligatoires*. Par les dépenses publiques d'éducation, de santé, d'infrastructures, la collectivité, non seulement crée des richesses utiles pour aujourd'hui et pour demain, mais elle engendre des externalités positives, c'est-à-dire des retombées bénéfiques qui

rejaillissent sur l'activité privée elle-même. Troisièmement, dire que l'investissement public évince l'investissement privé en absorbant une part de l'épargne nationale n'a pas davantage de sens que de dire que l'investissement de Renault évince celui de Peugeot ou de Rhône-Poulenc.

En réalité, la montée des prélèvements obligatoires dans les sociétés modernes est le reflet de la montée des besoins de type collectif qui, d'abord, nécessitent de lourds investissements impliquant une vision de l'avenir à long terme, et qui, ensuite, traduisent la marche vers une société plus démocratique où les forces aveugles du marché sont canalisées dans des bornes fixant la frontière entre le tolérable et l'inacceptable. Les acquis sociaux ne sont pas tombés du ciel : aucun n'a été acquis sans être conquis.

Presque tous les économistes applaudissent en annonçant une augmentation de la consommation d'automobiles ou de téléphones portables et se lamentent à propos de l'augmentation des dépenses de santé. Pourquoi ? Un emploi dans les hôpitaux serait-il moins bon qu'un emploi dans l'industrie automobile ? Serait-il créateur de moins de valeur, de richesse ou encore d'utilité ? Evidemment non, mais chaque franc de dépense de santé introduit une dose supplémentaire de redistribution insupportable aux libéraux et aux groupes sociaux les plus favorisés. Si les prélèvements obligatoires sont critiquables, c'est parce que les riches et les très riches ont mille moyens pour y échapper, et non pas parce qu'ils auraient atteint un seuil insupportable. Si la société considère comme une bonne chose l'allongement de l'espérance de vie, il faudra bien qu'elle consacre une part croissante du PIB à la vieillesse ; si l'éducation est véritablement une priorité, il faut bien que sa place dans le PIB s'accroisse.

Il n'y a pas lieu de substituer le terme activité au terme emploi pour désigner la participation à des tâches considérées comme socialement utiles et financées par la collectivité. Les emplois offerts par le secteur non marchand doivent être considérés comme des emplois à part entière au même titre que ceux offerts par le secteur marchand. On ne parle pas d'*activité* pour les emplois actuels d'enseignant dans les écoles, d'infirmière dans les hôpitaux ; et beaucoup de ceux qui désignent ainsi les futurs emplois d'utilité sociale à créer prennent le risque de les faire passer pour des emplois de seconde zone, vraisemblablement précaires, moins payés, pour une forme d'assistantat déguisé. En fait, à partir du moment où la société reconnaît, par le biais du marché ou par un choix collectif, à telle ou telle activité le mérite de recevoir une rémunération, elle doit lui accorder de ce fait le statut d'*activité économique*, c'est-à-dire d'emploi et de travail égaux en droits pour celui qui occupe l'un et exécute l'autre. En étendant légitimement la notion d'emploi à toutes les occupations économiques utiles dont la société aurait besoin et qu'elle déciderait de faire accomplir, celles-ci devraient être rémunérées au même titre que les emplois déjà existants des secteurs marchand et non marchand. Ces emplois ne sont pas par nature fictifs ou improductifs comme veut le dit la vulgate libérale ; ils ne le seraient que s'ils ne correspondaient pas à des besoins ressentis par la population et s'ils étaient conçus comme éphémères ou comme substituts à de vrais emplois.

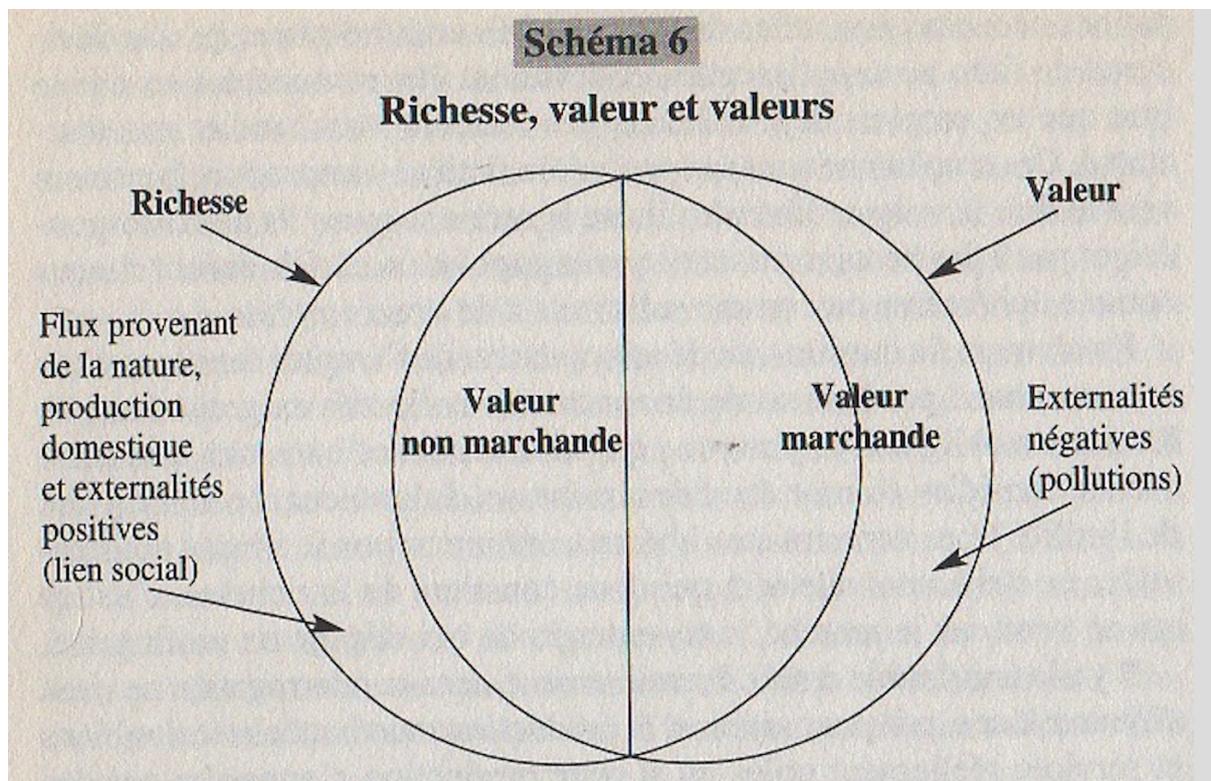
Finalement, la question du développement de l'emploi dans le secteur non marchand par le biais de financements collectifs exigeant des prélèvements obligatoires pose une question cruciale : qu'est-ce que notre société considère comme étant de la richesse, de la valeur et comme ayant de l'utilité ? Les économistes libéraux ont une réponse simple mais triviale : ce qui a une valeur et qui donc constitue de la richesse, c'est ce qui se vend sur le marché, sous-entendu ce qui dégage un profit privé.

Il y a là une double erreur. Premièrement, aucune interrogation ne vient effleurer leur esprit pour savoir si la production marchande crée des biens et services réellement utiles ou si cette production n'engendre pas des effets négatifs non pris en compte comme la pollution.

Deuxièmement, la production de services collectifs est considérée comme n'ayant pas de valeur d'usage puisque ne faisant pas l'objet d'échange marchand, donc n'est pas considérée comme de la richesse supplémentaire disponible pour la population puisque n'étant soi-disant qu'une ponction. Il faut comprendre que les services non marchands créent de l'utilité, de la valeur d'usage mais certes pas de valeur d'échange contenant un profit appropriable par des individus ou groupes privés.

Le coup de force des libéraux est de ne légitimer que les productions de profit et n'accorder droit de cité qu'à celles-ci. Le tour de passe-passe des auteurs comme Méda est d'attribuer cette erreur aux économistes classiques et à Marx, alors que dans leur esprit, surtout dans celui de Marx, il s'agissait d'une critique, d'une dénonciation. La production de richesse n'est certes pas réductible à celle de la valeur reconnue par la vente sur le marché, mais prétendre que la « production » de lien social crée

une valeur économique que la société doit rémunérer en tant que telle est une erreur qui sert à justifier le remplacement du plein emploi par le revenu d'existence. La production de biens et services dans un secteur non marchand crée des valeurs d'usage, donc de la richesse, et la construction du lien social est donnée de surcroît parce que le travailleur fournissant ces biens et services est reconnu à part entière. (schéma 6).



La bataille pour l'emploi est une bataille pour la maîtrise par la collectivité de son destin, c'est-à-dire, en termes économiques, une bataille pour subordonner les impératifs de rentabilité à ceux de la justice et de la paix. Mais, en disant cela, on s'écarte de l'économie elle-même pour se rapprocher de l'éthique. On s'occupe moins de la valeur que des valeurs. Le tort des économistes libéraux est de considérer le croissant de lune à droite du schéma 6 comme de la richesse. Le tort des sociaux-libéraux est de vouloir marchandiser et monétiser la richesse non économique symbolisée par le croissant de lune à gauche du schéma 6. Le fait que la sphère productive (marchande et non marchande) fonctionne en s'appuyant largement sur la sphère où ne se produisent que des valeurs d'usage (travail domestique pour contribuer à reproduire la force de travail par exemple) ou bien dans laquelle on puise allègrement (éléments naturels) n'implique pas la nécessité de monétariser et de marchandiser cette dernière. De plus, l'incorporation d'externalités positives non monétaires – et qui ne doivent pas être monétarisées – ne change rien à la valeur économique qui est engendrée par l'activité productive. Sauf à donner une valeur économique à la photosynthèse réalisée par la lumière du soleil, ou bien à verser un salaire maternel, ou encore à verser un revenu à l'individu qui « produit » du lien social dans son association. A ce moment-là, la marchandisation du monde serait en voie d'achèvement parce qu'enfin les capitalistes et les libéraux auraient réussi à faire coïncider exactement valeur d'usage et valeur (monétaire), c'est-à-dire richesse et valeur, niant ainsi les valeurs éthiques. Le dépassement du salariat ne peut provenir de la marchandisation croissante mais au contraire de la préservation et de l'extension de la sphère non monétaire.

2.3. Allocation universelle ou réduction des inégalités de revenus ?

Aucune des conceptions de l'allocation universelle ou du revenu d'existence présentées à ce jour ne répond à l'exigence de solidarité. La première de ces conceptions est proche de l'idée d'impôt

négalif de Milton Friedman : elle consiste à supprimer le salaire minimum pour abaisser le coût du travail au niveau d'un équilibre de marché et à compléter les bas salaires par un revenu complémentaire provenant de la collectivité. Cette conception est libérale parce qu'elle suppose que l'emploi n'est qu'un problème de flexibilité du salaire et parce qu'elle ne peut qu'entraîner une baisse considérable des salaires, à la manière des lois de Speenhamland sur les pauvres analysées par Polanyi, qui ne pourrait être compensée que si les transferts sociaux grossissaient dans des proportions considérables. La deuxième conception est défendue par Van Parijs, Bresson, Ferry et maintenant Gorz. Elle ne vise plus à assurer le droit à l'emploi mais le droit à un revenu, l'individu se réservant le choix de travailler ou non en plus. Cette déconnexion entre les deux droits, à l'emploi et au revenu, est théoriquement intenable car elle ignore qu'il n'y a pas, macro-économiquement parlant, de revenu qui ne soit engendré par le travail productif. De plus, elle entretient l'illusion que le capitalisme laisse aux individus dépossédés de capital la possibilité de choisir entre le travail et la... rente. La troisième conception est avancée par Caillé : le revenu dit de citoyenneté serait soumis à une inconditionnalité conditionnelle ou faible car il ne serait versé qu'en dessous d'un certain seuil de revenu et deviendrait progressivement dégressif. Cette conception veut éviter ce qu'elle considère comme un des inconvénients de la première (conditionner l'attribution d'un revenu à un emploi) et comme un des inconvénients de la seconde (verser le revenu d'existence à tous, pauvres et riches). Techniquement, c'est la conception la plus astucieuse mais elle ne résout pas le problème majeur, à savoir que les individus ne souhaitent pas seulement travailler pour obtenir un revenu mais aussi parce que, en dépit de l'exploitation qu'il subit, le travail reste un des moyens essentiels d'intégration dans la société : le demandeur d'emploi n'est pas seulement en quête d'un revenu monétaire mais aussi de reconnaissance par la société de sa qualité d'homme entier, producteur et citoyen.

Dans la mesure où l'allocation universelle serait surtout conçue comme un substitut à une répartition équitable du travail et des revenus, elle ne serait qu'une rente versée à des chômeurs transformés en rentiers de la misère. L'économie dite « plurielle » ne serait alors que le masque d'une économie capitaliste attendrie mais dans laquelle la logique de l'accumulation du capital resterait reine. Robert Castel résume ainsi la discussion : « Ce qui revient aujourd'hui sous forme de revenu minimum d'existence, c'est l'attribution d'un revenu de survie dans une logique d'assistance, le déplacement de la protection sociale d'un principe universaliste à une logique de ciblage. (...) L'existence d'un statut du chômeur ou le revenu minimum d'existence mènent à abandonner la relation entre chômage et emploi, l'exigence de sortie du chômage par l'emploi. » Si l'on considère le droit à l'emploi comme l'un des droits fondamentaux, l'opposition entre équité et égalité n'a plus de sens puisque la seconde est la condition de la première. Cette opposition, mise en avant aujourd'hui par certains théoriciens et politiques, relève d'une problématique consistant à compenser les inconvénients d'une inégalité de l'accès aux droits fondamentaux et non pas à supprimer ou atténuer cette inégalité. On peut juger équitable, socialement, moralement, de verser par exemple un RMI à une personne privée d'emploi et de toute ressource ; on peut encore juger équitable que ce type de prestation soit fourni indéfiniment puisque le chômage de certaines catégories de travailleurs semble définitif. Mais n'est-ce pas la preuve que le droit à l'emploi n'est pas garanti, que l'on prend acte de ce non respect pour en fin de compte l'entériner ? L'objet de l'équité est donc détourné : ce n'est plus l'égalité devant le droit fondamental qui est considérée comme essentielle, c'est l'égalité devant le palliatif.

Tout autre serait une démarche consistant à répartir les gains de productivité de telle sorte que tous ceux qui souhaitent occuper un emploi puissent y accéder. La condition d'une répartition équitable des gains de productivité par la diminution du temps de travail est alors et simultanément une répartition plus équitable des revenus. Mais la réduction des inégalités reste un des tabous essentiels de la pensée dominante.

Conclusion : l'hydre de Lerne de la « pensée unique »

La réussite, en termes de richesses matérielles produites, du système qui a porté la dynamique du développement économique, le capitalisme, s'explique par le fait que celui-ci est parvenu à contraindre les forces de travail du monde entier à se soumettre au régime du salariat et qu'il a su canaliser dans la course à la production et à la consommation croissantes toutes les angoisses et les insatisfactions des individus qui ont intériorisé l'habitus selon lequel *plus égale mieux*. Le mythe du développement économique assimilé au progrès de l'humanité participe à la légitimation aux yeux des

classes dominées de l'exploitation qu'elles subissent. Il contribue à absoudre l'accumulation du capital de ses dégâts.

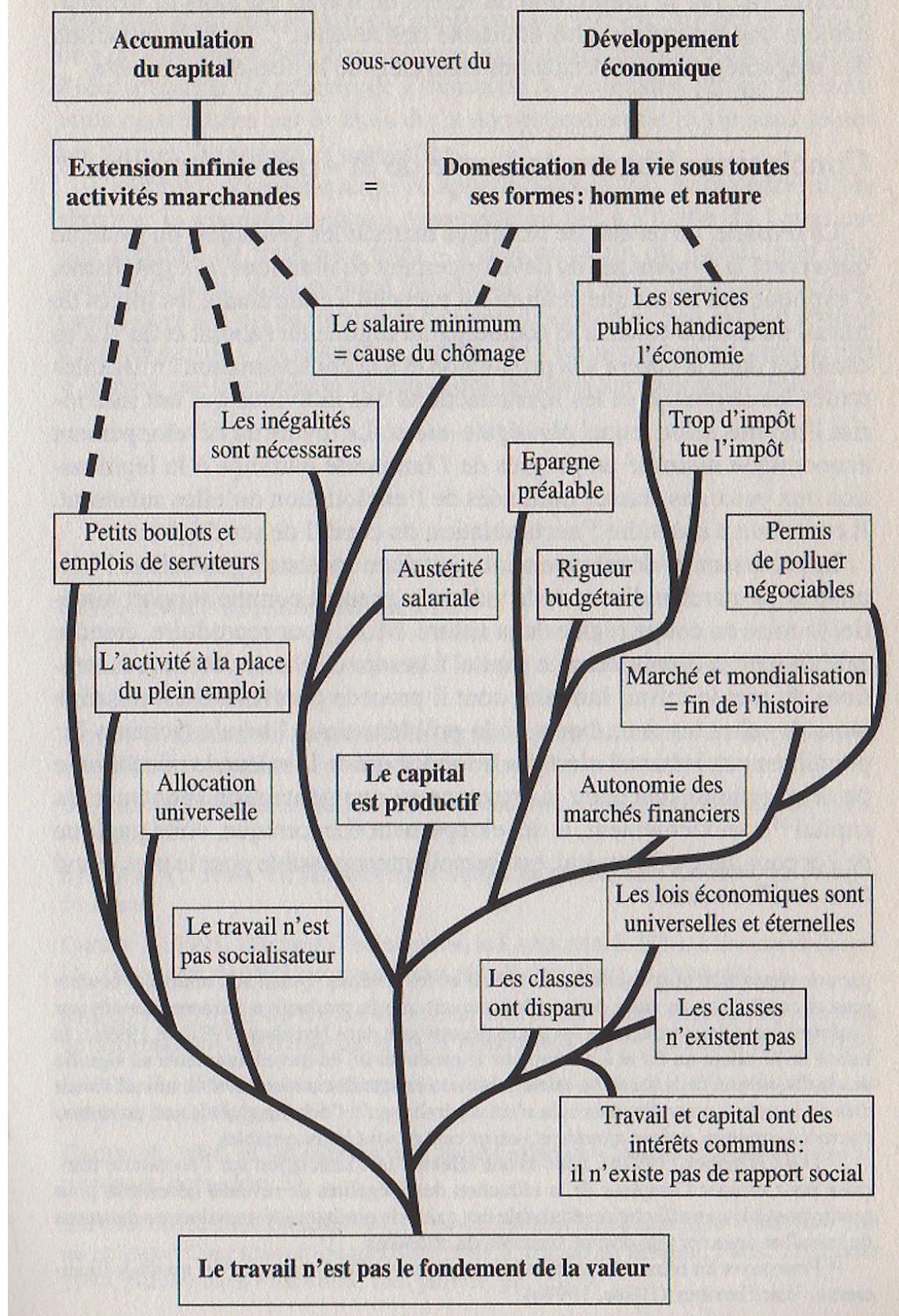
Le processus de développement capitaliste consiste à généraliser l'emprise de la marchandise et de la valeur en prenant comme support matériel la mise en coupe réglée de la nature. Mais, pour reproduire, étendre et légitimer sa domination, le capital a besoin d'évacuer des représentations du réel le travail humain, dont il procède pourtant. Il est possible alors de relier les deux bouts de la problématique libérale (schéma 7) : premièrement, le travail n'est pas le fondement de la valeur, le point ultime de ce négationnisme étant la croyance en une génération spontanée du capital ; deuxièmement, le développement économique, voile pudique de l'accumulation du capital, est éternellement possible pour le plus grand bien de l'humanité.

Comme le capitalisme éprouve aujourd'hui de grandes difficultés à mettre en place des régulations nouvelles, tant sociales qu'écologiques, lui permettant de reprendre le chemin d'une accumulation forte à l'échelle de la planète, une offensive idéologique a été déclarée. Cette offensive n'est pas seulement intellectuelle, elle est culturelle, c'est-à-dire elle vise à faire franchir une étape supplémentaire décisive dans l'identification du progrès de l'humanité à l'extension infinie des activités marchandes par le biais de la domestication de la vie sous toutes ses formes, humaines et naturelles.

L'idéologie économique qu'on appelle aujourd'hui, de manière un peu abusive, la « pensée unique » ressemble en fait à l'hydre de Lerne car elle présente de multiples têtes – l'idée de la fin du travail, non plus comme objectif mais comme fait actuel, en est une – sans cesse renaissantes dont il n'est pas possible de venir à bout en restant exclusivement sur le terrain de l'économie : la critique de l'économisme est vaine si elle n'intègre pas une remise en cause des rapports sociaux sous-jacents.

Schéma 7

L'hydre de Lerne de l'idéologie économique



Bibliographie

- AFRIAT C. [1995], « La dynamique de l'activité et sa traduction en emplois », *Partage*, n° 99, août-septembre.
- AZNAR G., CAILLE A., LAVILLE J.L., ROBIN J., SUE R. [1997], *Vers une économie plurielle, Un travail, une activité, un revenu pour tous*, Paris, Alternatives économiques, Syros.
- BRESSON Y. [1993], *L'après-salariat, Une nouvelle approche de l'économie*, Paris, Economica, 2° éd.
[1999], « Il faut libérer le travail du carcan de l'emploi », *Le Monde*, 16 mars.
- Centre des Jeunes Dirigeants (C.J.D.), 1994, « L'illusion du plein emploi », Introduction au colloque « 5 tabous en questions pour le travail de demain », Paris, 21 janvier 1994, publiée dans *Futuribles*, n° 183, janvier, p. 55-59.
- Commissariat Général du Plan [1991], *Emploi-Croissance-Société*, Rapport de Guy Roustang, La Documentation Française, juin.
[1994], *La France de l'an 2000*, Rapport de Alain Minc, Paris, Ed. Odile Jacob, La Documentation française.
[1995], *Le travail dans vingt ans*, Rapport de Jean Boissonnat, Ed. Odile Jacob, La Documentation française.
- CAILLE A. [1995], « Sortir de l'économie », dans LATOUCHE S. (sous la direction de), *L'économie dévoilée, Du budget familial aux contraintes planétaires*, Paris, Ed. Autrement, Série Mutations, n° 159.
[1996], « Pour en finir dignement avec le XX° siècle : temps choisi et revenu de citoyenneté », *La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n° 7, 1er semestre, p. 135-150.
- CASTEL R. [1995], *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
[1998], « L'effritement de la société salariale », Entretien, propos recueillis par G. Duval et G. Herzlich, *Alternatives économiques*, « Mai 68-98, D'un monde à l'autre », Hors-Série, n° 37, 3° trimestre.
- CLERC D. [1998], « Revenu d'existence : la quadrature du cercle », *Alternatives économiques*, n° 155, janvier.
- COUTROT T. [1998], « Refonder le marché du travail », *Alternatives économiques*, n° 160, juin.
- DRANCOURT M. [1994], « La fin du travail », *Futuribles*, n° 183, janvier, p. 61-66.
- DUPEYROUX J.J. [1995], « Travail et activité sociale », *Droit social*, n° 1, janvier, p. 24-25.
- EME B., LAVILLE J.L. (sous la direction de) [1994], *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FERRY J.M. [1995], *L'allocation universelle, Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Ed. du Cerf.
- FORRESTER V. [1996], *L'horreur économique*, Paris, Fayard.
- GAULLIER X. [1995], « Pluriactivité à tout âge », *Esprit*, « Vers une société de pluriactivité? », n° 217, déc., p. 9-31.
- GORZ A. [1997], *Misères du présent, Richesse de l'avenir*, Paris, Galilée.
- HARRIBEY J.M. [1996], « Théorie de la justice, revenu et citoyenneté », *La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n° 7, 1er semestre, p. 188-198.
[1997-a], « Ne tirez pas sur les "suppléments obligatoires" », *Le Monde*, 25 mars.
[1997-b], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan.
[1998-a], *Le développement soutenable*, Paris, Economica.
[1998-b], « Travail, emploi, activité : éléments de clarification de quelques concepts », *Economies et Sociétés*, Série « Economie du travail », A.B. n° 20, 3, p. 5-59.
[1998-c], « Répartition ou capitalisation, on ne finance jamais sa propre retraite », *Le Monde*, 3 novembre.
[1999-a], « La soutenabilité : une question de valeur(s) », Habilitation à diriger des recherches en sciences économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Document de travail du Centre d'Economie du Développement, n° 34.
[1999-b], « Il n'y a pas de génération spontanée du capital », Préface à J. Nikonoff, *La comédie des fonds de pension, Une faillite intellectuelle*, Paris, Arléa, p. 259-265.
- LAVILLE J.L. [1996], « Economie et solidarité : linéaments d'une problématique », dans O.C.D.E. [1996], *Réconcilier l'économie et le social, L'économie plurielle*, Paris, OCDE poche, p. 45-56.
[1998], « Pour une économie plurielle », *Alternatives économiques*, n° 159, mai, p. 60-63.
- LIPIETZ A. [1996], *La société en sablier, Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, La Découverte.
- MARCHAND O., THELOT C. [1991], *Deux siècles de travail en France*, Paris, INSEE, Etudes.
- MARX K. [1965], *Le Capital, Livre I, 1867*, dans *Oeuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome 1.
- MEDA D. [1995], *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.
[1999], *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier.
- MOULIER BOUTANG Y. [1999], « Refuser la pensée unique de la "valeur-travail" », *Vert Europe*, n° 1, février.
- O.C.D.E. [1996], *Réconcilier l'économie et le social, L'économie plurielle*, Paris, OCDE poche.

- [1998], *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 63, juin, Paris.
- PERRET B, LAVILLE J.L., 1995, « Le tournant de la pluriactivité », *Esprit*, « Vers une société de pluriactivité ? », n° 217, décembre, p. 5-8.
 - PERRET B., ROUSTANG G. [1993], *L'économie contre la société, Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil.
 - POLANYI K. [1983], *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard.
 - RAMAUX C. [1997], « La "pleine activité" contre le chômage : les chemins de l'enfer peuvent être pavés de bonnes intentions », dans Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, *Pour un nouveau plein emploi*, Paris, Syros, p. 93-117.
 - RIFKIN J. [1996], *La fin du travail*, Paris, La Découverte.
 - ROBIN J. [1994], *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, 1) *La mutation technologique informationnelle méconnue* [1993], 2) *Le travail à l'épreuve des transformations socio-culturelles*, Paris, GRIT éditeur, septembre.
 - ROUSTANG G. [1995], « La pleine activité ne remplacera pas le plein emploi », *Esprit*, « Vers une société de pluriactivité ? », n° 217, décembre, p. 55-64.
 - SUE R. [1997], *La richesse des hommes, Vers l'économie quaternaire*, Paris, Odile Jacob.
 - VAN PARIJS P. [1997], « De la trappe au socle : l'allocation universelle contre le chômage », *Liber*, supplément à *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 120, décembre, reproduit dans *Problèmes économiques*, n° 2569, 20 mai 1998.